



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de convocation : 26 juin 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement
LA ROCHELLE**

**Canton
LA JARRIE**

**Commune
MONTROY**

L'an deux mille dix-huit, le 5 juillet à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle N°1 du Pôle Associatif, sous la présidence de Monsieur Jonathan KUHN, Maire.

Présent(e)s : Jonathan KUHN (à partir de la 2^{ème} question), Éric THOMAS, Viviane COTTREAU, Stevens NAHMANI, Yann JOFFREAU, Séverine COURTOIS, Aurélie NICOLET, Dominique MOUNIAU, Michèle DELETRE, Erwan COLLIN (à partir des questions diverses)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Annik VARELA à Aurélie NICOLET, Jean GONZALEZ à Viviane COTTREAU, Bernard VARELA à Séverine COURTOIS,

Absent(s) excusé(s) : Jonathan KUHN (jusqu'à la 2^{ème} question), Erwan COLLIN (jusqu'aux questions diverses), Jimmy MARZONA

Affiché en mairie le :
10 juillet 2018

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Séverine Courtois est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

1. Travaux de réhabilitation et de restructuration de la mairie – Grande rue
2. Entretien des appareils du restaurant scolaire et de la salle des loisirs : signature d'un contrat de maintenance
3. Achat d'un véhicule communal
4. Avenant n°1 à la convention avec l'AFR pour la mise à disposition du personnel à la mairie
5. Vote de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents titulaires

Monsieur le Maire étant absent, Madame Annik Varela 1ère adjointe étant absente, Monsieur Éric Thomas 2^{ème} adjoint ouvre la séance à 20h. La délibération n°5 est ajoutée à l'ordre du jour, tout comme les questions diverses.

1. Travaux de réhabilitation et de restructuration de la mairie – Grande rue

Monsieur Éric Thomas expose que la commission « entretien des bâtiments » souhaite programmer la réhabilitation et la restructuration des bâtiments de la mairie pour la fin de l'année 2018.

Ce projet, dont le coût prévisionnel s'élève à 14 897 € HT soit 17 876 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de 40% du montant total des travaux hors taxes au titre du fonds d'aide départemental pour la revitalisation des centres des petites communes.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	14 897 €	Conseil départemental	5 959 €
		Participation de la commune	8 938 €
TOTAL	14 897 €	TOTAL	14 897 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la demande de subvention auprès du Conseil départemental,
- signer tous autres documents se référant à ce dossier.

2. Entretien des appareils du restaurant scolaire et de la salle des loisirs : signature d'un contrat de maintenance

Monsieur le Maire expose que le restaurant scolaire et la salle des loisirs sont équipés de matériels frigorifiques (armoires, cellule de refroidissement, congélateur...), de cuisson (bloc feu, sauteuse, friteuse, four...), de laverie (lave-vaisselle, lave main...) et de préparation (coupe légumes, mixeur...).

Ces appareils doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance annuel pour la réalisation des vérifications et des contrôles réglementaires.

Trois sociétés ont été contactées pour des devis. La société ERCO, basée à Niort et ayant une agence à Périgny, propose une intervention de qualité pour un coût annuel de 982,20 € TTC pour la maintenance du matériel de la salle des loisirs et du restaurant scolaire. Ce contrat serait conclu pour une durée de 12 mois reconductible 2 fois sans excéder 3 ans.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer le contrat de maintenance avec la société ERCO,
- prélever les crédits correspondants prévus à la ligne 6156 et inscrits au budget 2018.

3. Achat d'un véhicule communal

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 5 avril 2018, le Conseil municipal a voté l'achat d'un véhicule Citroën C15 auprès du garage Mullet.

Après réception de ce véhicule, il a été constaté un certain nombre de point défectueux. Ces constats ont entraîné l'annulation de la vente.

Après recherche, il est proposé aujourd'hui d'acheter un véhicule Citroën Berlingo d'occasion, 1.6 HDI 75 CV, 172 000 kms auprès du garage Eurorepar à Saint Christophe pour un coût de 3 500 TTC + 181.76 € pour la carte grise.

Ces crédits sont inscrits au budget 2018.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'achat du véhicule Citroën Berlingo aux conditions tarifaires indiquées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4. Avenant n°1 à la convention avec l'AFR pour la mise à disposition du personnel à la mairie

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 29 mai 2018, le Conseil municipal a adopté la convention de mise à disposition du personnel de l'AFR à la mairie.

Il y a lieu aujourd'hui de préciser par avenant les modalités d'organisation de la pause méridienne en modifiant l'article 5 de la convention afin de couvrir la plage horaire de 12h10 à 13h45.

Cet avenant est conclu pour l'année scolaire 2018-2019 et sera reconduit tacitement sous réserve de modification.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention signée entre la commune et l'AFR de Bourgneuf,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

5. Vote de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents titulaires

Monsieur le Maire expose que,

Vu la délibération du Conseil municipal du 31 mars 2005 transposant l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Considérant les mises à jour du tableau des effectifs intervenues en 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil de voter le crédit pour le premier trimestre de l'année 2018 (1^{er} janvier au 31 mars), de l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents titulaires.

Le crédit pour le premier trimestre de l'année 2018 (1^{er} janvier au 31 mars) est calculé en fonction des éléments suivants :

- Adjoint technique territorial de 2ème classe (montant de référence au 01/02/2017 = 454.69 euros)
- Adjoint technique principal de 2ème classe (montant de référence au 01/02/2017 = 475.32 euros)
- Agent spécialisé principal 1ère classe (montant de référence au 01/02/2017 = 481.83 euros)
- Adjoint d'animation de 2ème classe (montant de référence au 01/02/2017 = 454.69 euros)
- Adjoint d'animation principal de 2ème classe (montant de référence au 01/02/2017 = 475.32 euros)
- Adjoint administratif principal de 2ème classe (montant de référence au 01/02/2017 = 475.32 euros)
- Rédacteur (montant de référence au 01/02/2017 = 595.77 euros)

L'organe délibérant a fixé un coefficient multiplicateur global de 3,5.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- voter les montants de l'IAT tels que définis ci-dessus et inscrits au budget 2018.

Questions diverses

Proposition d'un contrat de location pour le photocopieur de l'école :

Stevens Nahmani expose que le contrat du photocopieur de l'école se termine fin 2018. La société Soram a démarché la mairie pour une proposition tarifaire (il s'agit de la même société que pour le photocopieur de la mairie).

Nous sommes en train de voir pour faire baisser encore le coût de la location.

Local pour le comité des fêtes :

Viviane Cottreau a participé à la réunion de préparation pour le 13 juillet avec le comité des fêtes. Celui-ci demande aujourd'hui un espace de stockage du matériel.
Le Conseil municipal va réfléchir à la possibilité de trouver un local mais ne pourra pas se prononcer avant le premier semestre 2019.

Projets de voirie :

Monsieur le Maire rappelle les différents projets :

- Chemin de la ville : en attente de la convention d'étude du syndicat de la voirie.
- Réaménagement de la Grande Rue, Chemin du Printemps, place Léon Robin : nous étions en attente de la convention avec le Département qui nous informe aujourd'hui que nous ne recevrons pas la convention avant la fin de l'année, les études pas avant 2019 et les travaux 2020/2021.
- Projet de Bourgneuf sur la D110 avec demande de participation de la commune alors que la convention n'inclut que Bourgneuf et le Département. Lors de l'étude par le Département, et pour une question de cohérence d'ensemble, il a été décidé d'élargir le périmètre de l'étude, ce qui intègre Montroy. Monsieur le Maire a rappelé à David Baudon la position de la commune : ne pas participer financièrement, même avec un échelonnement. Cependant le Conseil ne souhaite pas bloquer le projet. Aujourd'hui, la proposition du Maire de Bourgneuf est la suivante : prendre en charge pour moitié la partie de Montroy, avec un échelonnement du solde sur 4 ans (soit 3 000 € environ par an).

Monsieur le Maire propose un tour de table pour recueillir les avis.

Majoritairement, le Conseil est d'accord pour continuer les négociations mais avec une convention écrite précisant toutes les modalités de mise en œuvre (le paiement de 12 000 € sur 4 ans, la prise en charge par Bourgneuf des 12 000 € restants...)

En échange le Conseil souhaite que le projet de convention avec le Département pour la Grande Rue avance beaucoup plus rapidement.

L'enfouissement des réseaux de la rabière :

Viviane Cottreau fait part au Conseil des retours des habitants du Treuil Arnaudeau qui ne sont pas contents que les travaux d'enfouissement ne soient pas faits. Ces travaux ne sont pas une priorité pour le Conseil municipal.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au jeudi 13 septembre à 20h15.

La séance est levée à 22h20.